

**Zeitschrift:** Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie  
**Herausgeber:** Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie  
**Band:** 27 (2001)  
**Heft:** 2

**Buchbesprechung:** Rezensionen = Recensions

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## REZENSIONEN / RECENSIONS

**Besozzi Claudio**

***Marchés illégaux: origines, structures, conséquences  
Illegal, legal – egal? zu Entstehung, Struktur und Auswirkungen illegaler Märkte***

**Verlag Paul Haupt, Bern, 2001, 214 pages.**

Partant d'une approche interprétative et constructiviste, l'auteur apporte des éléments originaux permettant une meilleure compréhension de la dynamique des marchés illégaux.

Afin de bien définir ce type de marchés, Claudio Besozzi part de l'idée que si les êtres humains vivent en société, c'est pour mieux satisfaire leurs besoins. L'individu s'insère ainsi dans un système de dépendances réciproques qui devient un phénomène à la fois culturel, économique et politique. La satisfaction des besoins dans un contexte social n'est que rarement un système cohérent et harmonieux. C'est donc dans un paysage en constant changement que différentes formes de marchés évoluent, selon la nature des relations qui les lient aux contraintes culturelles, économiques et politiques. Le pluralisme économique des sociétés capitalistes modernes peut être distingué sous trois formes d'économie, à savoir formelle, criminelle ou informelle. Cette dernière désigne toute activité non officielle de production et / ou distribution de biens ou services se situant dans un contexte essentiellement local ou familial. Selon l'auteur, pour rendre compte de la complexité de cette économie, il semble plus judicieux de partir du concept de «marché illégal», à savoir toute activité économique qui comporte un ou plusieurs aspects contrevenant à la loi.

Le discours dominant perçoit les transactions illégales comme un danger, non seulement parce que la commercialisation illégale de produits porte atteinte à l'intérêt public, mais aussi parce que les profits qu'ils génèrent sont considérés comme le véhicule d'une stratégie visant à bouleverser l'ordre social établi. Pour l'auteur, la criminalité moderne aurait quitté les

cheminements traditionnels pour s'établir comme entreprise sur les différents marchés illégaux. Elle satisferait donc une demande de plus en plus croissante de biens et de services illégaux. Or, au moment même où la criminalité organisée traditionnelle est en train de disparaître ou de perdre de son importance, il existe selon l'auteur, une théorie décrivant les dangers émanant de ces marchés illégaux traditionnels! Claudio Besozzi tente également de répondre aux raisons qui poussent les autorités à s'acharner sur un phénomène en voie de disparition. De même, il donne son opinion sur le fait de présenter les marchés illégaux comme étant une menace planétaire en agrandissant les retombées négatives, tout en passant sous silence leurs apports positifs.

Si la dramatisation des dangers issus de ces marchés illégaux, essentiellement prônée par les médias et par les agences de répression, fait l'unanimité, l'auteur ose toutefois formuler certains doutes en s'appuyant sur des considérations théoriques ou des observations sur le terrain.

L'auteur commence donc par définir clairement plusieurs types de marchés illégaux tout en montrant leurs nécessités dans l'économie de certains pays (chapitre 2). Il se consacre ensuite à l'analyse de la structure de ces marchés, et plus particulièrement celui du trafic de drogues (chapitre 3). La présence d'organisations criminelles sur les marchés illégaux ainsi que leur importance et leur compétence sont abordés au chapitre 4. L'auteur s'attarde enfin sur les profits et la gestion de tels marchés (chapitre 5) ainsi que de leurs conséquences, aussi bien positives que négatives, sur l'économie légale (chapitre 6) et des relations de cette dernière avec l'économie illégale (chapitre 7).

En se basant sur une bibliographie de 25 pages, ce travail relativise plusieurs certitudes quant à la dynamique des marchés illégaux, en présentant des éléments originaux, susceptibles de servir de base à une politique plus réaliste et plus éclairée, touchant les problèmes sociaux et économiques posés par les marchés illégaux.

**Philippe Lamon**

**Gérard Piquerez**

***Manuel de procédure pénale suisse***

**Éditions Schulthess, Zurich, 2001, 497 pages.**

A quelques mois d'intervalles, Gérard Piquerez a publié une nouvelle édition de son traité et de son manuel, l'un s'intitulant «Procédure pénale suisse, traité théorique et pratique» (2000), et l'autre «Manuel de procédure pénale suisse» (2001). Ces deux ouvrages traitant du même sujet, il est nécessaire de faire un choix en cernant leurs principales différences.

Après examen du manuel de procédure pénale suisse (ci-après manuel), nous nous rendons vite compte que la table des matières et le contenu sont quasiment identiques à ceux du traité paru quelques mois plus tôt.

Le précis contient toutefois plus de précisions sur certains points particuliers (notamment concernant le principe de la liberté de la preuve et sa justification, et la notion et la définition du lésé en procédure pénale), ainsi que des notes de bas de pages et des références bibliographiques plus fournies. Il faut toutefois relever que la jurisprudence la plus récente, c'est-à-dire postérieure à 1999, ne s'y trouve logiquement pas. A notre avis, un tel précis convient tout particulièrement aux personnes désireuses de connaître la procédure pénale en détail et voulant une bibliographie très complète dans tous les domaines traités.

Le manuel quant à lui, a une table des matières très détaillée, pouvant convenir à merveille aux étudiants, ainsi qu'un certain condensé de la matière permettant d'avoir une bonne vision globale de la procédure pénale en Suisse. Pour de nombreuses raisons, notamment quant à sa présentation et à sa taille, le manuel semble ainsi être un bon support de cours pour tous les étudiants voulant approfondir certains points de procédure.

Néanmoins, étant donné sa date de parution récente, le manuel aurait dû traiter, selon nous, de manière plus conséquente le problème actuel de l'unification de la procédure pénale en Suisse. Il aurait ainsi été souhaitable d'avoir une présentation, même succincte, du projet mis en consultation ou, au moins, d'en donner les grandes lignes directrices.

**Marjorie Moret**

